



Paris, le 10 septembre 2024

Monsieur Eric DUPONT-MORETTI

Garde des Sceaux
13 place Vendôme
75001 Paris

Paris, le 10 septembre 2024

Objet : préavis de grève national le 19 septembre 2024

Monsieur le Ministre,

Le 31 juillet 2024, la DPJJ nous annonçait que des difficultés budgétaires obligeaient à ne pas renouveler un nombre conséquent d'agents contractuels sur les services et établissements de la PJJ, à compter de la rentrée de septembre et ce jusqu'à la fin de l'année. Au-delà de la précarité, la situation a été violente pour ces agents, pour leurs collègues mais aussi pour les enfants et les familles que nous accompagnons.

C'est toute une profession qui a été ébranlée et c'est notre service public éducatif qui est clairement dégradé.

Si les orientations budgétaires ne permettent déjà pas de combler tous les postes vacants pour pouvoir assurer pleinement l'ensemble de nos missions, les restrictions imposées qui relèvent aussi d'une mauvaise gestion financière, vont clairement dégrader les conditions de travail et impacter la qualité des prises en charge.

Alors que le gouvernement clame depuis des mois la nécessité de renforcer la justice des mineurs, comment acceptez-vous le retrait de tels moyens ?

Nos 4 organisations syndicales, réunies en intersyndicale depuis le début de la mise en œuvre de ces mesures, ont pris acte de la posture irresponsable de la direction de la PJJ qui interroge sur sa capacité à diriger cette administration et à défendre réellement ses missions.

Malgré une rallonge budgétaire qui reste insuffisante, le mal est fait ! Les effectifs ont diminué. Des agents sont partis et ne reviendront pas. Aucun allègement de prise en charge ne sera appliqué et de nouvelles mesures vont venir allonger les listes d'attente. De nouveaux efforts seront demandés, voire imposés aux agents présents. La fatigue et la perte de sens vont s'amplifier encore plus, depuis la mise en place du CJPM. Les cadres de proximité vont devoir prendre du temps et de l'énergie pour tenter de recruter encore et toujours. Les premiers effets se font déjà ressentir dans les services et vont entraîner des conséquences sur toute la justice des mineurs.

Mais au final, tout cela dans quel but ? Si les agents restent animés par la qualité de la prise charge, auront-ils la garantie que cela sera mieux par la suite, au regard de l'austérité budgétaire déjà annoncée dans un contexte politique plus que dégradé ? En l'absence de chiffres détaillés et fiabilisés demandés par l'intersyndicale, en plus de l'attitude déconnectée de réalité des besoins et des intérêts des services, les annonces faites par la directrice de la PJJ lors de l'audience du 6 septembre sont loin d'être suffisantes et satisfaisantes.

Par conséquent, nos 4 organisations réunies en intersyndicale déposent un préavis de grève pour le jeudi 19 septembre, valant aussi pour les nuits en amont et en aval de cette date et appellent les agents du Ministère de la Justice à des actions de mobilisation sur l'ensemble du territoire national.

La présente lettre fait office de préavis de grève, et nos organisations participeront à toute négociation qu'il conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L.2512-2 sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique. Ce préavis doit être mis à profit pour aboutir à des avancées profitables pour tous les acteurs au regard des revendications suivantes :

- un plan de titularisation et de recrutement sur l'intégralité des postes vacants et des formations en conséquence afin d'assurer la continuité de l'ensemble de l'activité
- l'abaissement immédiat de normes de prises en charge et la création de moyens RH en conséquences
- un bilan détaillé et fiabilisé de la situation de la PJJ en fonction des chiffres et informations demandées par l'intersyndicale
- la transmission du rapport de l'Inspection Générale de la Justice dans le cadre de la mission d'évaluation
- l'association des organisations syndicales sur les questions budgétaires dans le cadre d'un dialogue social de qualité.

Veillez croire, monsieur le Ministre, en notre profond attachement pour notre service public d'éducation.

SNPES-FSU PJJ, la CGT-PJJ, l'UNSA-SPJJ, fédération Interco CFDT,